



DECISION DU MAIRE N°D2024-01
Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet du marché ou de la consultation : ↪ **Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune**

Un marché pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article L 2123-1 du code de la commande publique.

Cette consultation a été lancée le 12 avril 2024 pour une remise des offres fixée au 13 mai 2024 à 12H00.

Un avis d'appel à la concurrence a été publiée le 12 avril 2024 sur le profil acheteur AWS et sur le site de la commune

La consultation comprend un lot unique

La levée du séquestre a été réalisée le 13/05/2024

Le COPIL PLU a constaté que 6 offres ont été remises sur la plateforme de dématérialisation selon la répartition suivante :

Pli n°	Raison sociale
2	JR URBANISME – 7 rue Gabriel Péri – 69210 l'Arbresle
3	POULAIN Urbanisme conseil – 78 boulevard Marx Dormoy – 83300 Draguignan
4	AUA – 45 quai Rambaud – 69002 Lyon
5	REALITES BUREAU D'EUDES – 34 rue Georges Plasse – 42300 Roanne
6	VERDI INGENIERIE Rhône Alpes – 64 avenue Leclerc – 69007 Lyon
7	ALTEREO – 7 rue Pascal – 69500 Bron

Une analyse des offres reçues a été réalisée, à la suite de laquelle, conformément au règlement de la consultation, une phase de négociation a été ouverte et un guichet restreint a été ouvert sur la plateforme AWS le 14/05/2024. Les auditions pour les négociations se sont déroulées le 21/05/2024.

Les entreprises ont pu remettre leur meilleure offre et apporter des éventuels compléments à leur mémoire technique jusqu'au 27 mai 2024 à 12h00.

Le COPIL PLU a de nouveau été consulté le 27 mai 2024 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Les critères de sélection retenus étaient les suivants :

Critères	Pondération
1. Valeur technique - pondération 60 points	60 %
• La compréhension des enjeux	40%
• La qualité des moyens mis à disposition	30%
• La qualité de la méthodologie proposée	30%
2. Prix pondération 40 points	40%

Le critère prix sera noté sur 100

Les notes seront ensuite pondérées du coefficient affecté au critère (soit 40%).

Note = (prix HT le plus bas/prix HT de l'offre en question) x 100. Ramené sur 40 %

Le critère valeur technique sera noté sur 100

(Les caractéristiques de notation sont indiquées dans le mémoire technique et cela selon chaque sous-critère)

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Il est décidé de retenir l'option relative à l'étude pré-opérationnelle de la zone d'Aménagement Différé.

Les offres après négociation se présentent de la manière suivante :

Pli n°	Raison sociale	Prix de l'offre + option HT
2	JR URBANISME – 7 rue Gabriel Péri – 69210 l'Arbresle	49.401,00 €
3	POULAIN Urbanisme conseil – 78 boulevard Marx Dormoy – 83300 Draguignan	49.170,00 €
4	AUA – 45 quai Rambaud – 69002 Lyon	54.480,00 €
5	REALITES BUREAU D'EUDES – 34 rue Georges Plasse – 42300 Roanne	60.055,00 €
6	VERDI INGENIERIE Rhône Alpes – 64 avenue Leclerc – 69007 Lyon	56.153,00 €
7	ALTEREO – 7 rue Pascal – 69500 Bron	61.296,00 €

Bureau d'études attributaire

Compte-tenu des notes attribuées suite à l'examen de chaque critère par candidat, il est proposé de retenir le bureau d'études suivant :

Pli n°	Raison sociale	Prix de l'offre + option HT
6	VERDI INGENIERIE Rhône Alpes – 64 avenue Leclerc – 69007 Lyon	56.153,00 €

Après examen des éléments, Monsieur le Maire de la commune de Sainte-Consorce

DECIDE

- De retenir l'offre du cabinet VERDI pour un montant de 56.153,00 € HT, soit 67.383,00 € TTC.
- Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense sont inscrits aux budgets 2024 et suivants

Le Maire
Jean-Marie THIMONIER

